

sonnes handicapées du Québec (COPHAN), en remplacement de monsieur Jean-Marie D'Amour;

— après consultation d'organismes représentatifs des ordres professionnels du domaine de la santé, le docteur Richard Lemieux, directeur des services professionnels à l'Hôpital Laval de Québec;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— parmi les membres d'un conseil d'administration d'une régie régionale instituée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, monsieur Serge Forget, premier vice-président de la Conférence des régies régionales, en remplacement de madame Suzette Arsenaault;

— après consultation d'organismes représentatifs des ordres professionnels du domaine de la santé, monsieur Robert Goyer, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

35680

Gouvernement du Québec

Décret 182-2001, 28 février 2001

CONCERNANT la promotion d'un officier à la Sûreté du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur la police (L.Q. 2000, c.12), les directeurs généraux adjoints, ainsi que les autres officiers de la Sûreté du Québec, sont nommés par le gouvernement sur recommandation du directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la police (L.Q. 2000, c.12), le traitement des membres et des cadets de la Sûreté du Québec est déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le directeur général de la Sûreté du Québec a formulé la recommandation suivante :

QUE le sergent Daniel Chartrand soit promu au grade de capitaine;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation du directeur général de la Sûreté du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE le sergent Daniel Chartrand soit promu au grade de capitaine, au traitement annuel de 70 470 \$, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

35681

Gouvernement du Québec

Décret 183-2001, 28 février 2001

CONCERNANT la promotion d'un officier à la Sûreté du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur la police (2000, c. 12), les directeurs généraux adjoints, ainsi que les autres officiers de la Sûreté du Québec, sont nommés par le gouvernement sur recommandation du directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la police (2000, c. 12), le traitement des membres et des cadets de la Sûreté du Québec est déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QUE le directeur général de la Sûreté du Québec a formulé la recommandation suivante :

QUE le capitaine Freddy Foley soit promu au grade d'inspecteur;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation du directeur général de la Sûreté du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE le capitaine Freddy Foley soit promu au grade d'inspecteur au traitement annuel de 78 837 \$, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

35682